



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Aide alimentaire

Question écrite n° 7134

#### Texte de la question

M Georges Durand attire l'attention de M le ministre de la coopération et du développement sur la campagne « Pour une Afrique verte ». Cette campagne vise à poser publiquement le grave problème pour les paysans africains, de l'aide alimentaire, en nature qui leur arrive en particulier de nos pays européens. Or, cette aide porte tort aux producteurs africains dans la mesure où elle a pour effet de maintenir leur pays dans la dépendance. Depuis trois ans, une partie qui va croissant de l'aide alimentaire française à l'Afrique, est achetée, non plus en France, mais sur place dans les zones excédentaires voisines des zones de famine. Rapportées aux 200 000 tonnes d'aide alimentaire française, ces achats restent faibles. En conséquence, il lui demande s'il envisage une reconversion de 10 p 100 de l'argent de l'aide alimentaire en achats locaux en Afrique, ainsi que le souhaitent les organisations non gouvernementales à l'origine de cette campagne.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire fait, à juste titre, état des dangers que représente pour les économies locales l'attribution d'une aide alimentaire concurrençant les produits locaux, allant ainsi à l'encontre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire que les pays africains poursuivent. Conscient de ce problème et pour ne pas risquer de destabiliser les économies locales, le ministère de la coopération et du développement s'est imposé plusieurs règles qui tirent la leçon des expériences passées et vont tout à fait dans le sens des préoccupations exprimées dans le texte de la question. La première consiste à éviter de reconduire systématiquement les aides ; celles-ci sont maintenant appréciées, en volume et en nature, en fonction des données, conjoncturelles ou permanentes, de la situation alimentaire. La seconde consiste à ne plus distribuer d'aide alimentaire gratuite aux populations les moins nécessiteuses. La vente de cette aide alimentaire à un prix qui ne concurrence pas les céréales locales permet de recueillir des crédits qui servent à financer des projets de développement. La troisième tend à développer les aides dites triangulaires permettant l'achat de céréales dans un pays en voie de développement et leur transport dans un pays voisin dont la production est déficitaire. Le ministère de la coopération et du développement a déjà financé des opérations de distribution de céréales d'une région productrice à une région nécessiteuse d'un même pays. L'aide dite triangulaire est relativement onéreuse en raison essentiellement du coût des achats locaux - qui doivent généralement être faits à des prix supérieurs aux cours mondiaux - et des coûts de transport. Cependant les orientations actuelles de la politique de coopération et de développement nous conduisent à favoriser les échanges Sud-Sud, afin de sauvegarder les économies des pays en voie de développement. Une table ronde consacrée à l'aide alimentaire rassemblera au début du mois de février 1989 les fonctionnaires des différentes administrations concernées, les représentants d'organisations professionnelles agricoles et les associations de solidarité internationale actives dans ce domaine. Ce débat devrait permettre d'harmoniser les différents points de vue et de déterminer des positions communes sur cette importante et difficile question.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Durand Georges](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7134

**Rubrique** : Politique exterieure

**Ministère interrogé** : coopération et développement

**Ministère attributaire** : coopération et développement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 décembre 1988, page 3705